



La retraite cnav et les csg/crds

Par **savamal**, le **14/04/2010** à **15:23**

excusez moi mais je crais avoir vu que j ai laisse "OUI" pour accepter un avovat. je reposte mon sujet avec "NON" car je pense que ces messieurs ont bien d autres choses plus importantes a faire que cela.
encore merci

Bonjour, j ai reçu de la cnav le document m indiquant ce que je devais declarer pour les revenus de l annee 2009. ils me precisent que dans ce montant a declarer les csg et crds imposables sont incluses. je desire verifier leurs chiffres et je n y arrive pas. pouvez vous me donner la formule qui va me permettre, a partir du montant a declarer qu ils me donnent, comment je peut retrouver le brut sur lequel s appliquent les retenues de csg/crds, leur montant a declarer et le net que j ai effectivement touche.
je vous remercie et vous dis a +

Par **Cornil**, le **16/04/2010** à **21:28**

Bonsoir "savamal"

A priori, il me semble intile de vérifier, la Cnav et les CRam font leur boulot correctement.

enfin, si cela te "titille", tu peux toujours vérifier à partir de:

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particuliers.impot?pageld=part_ctrb_soc&paf_dm=popup&pa

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les

forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)